

Orientation 3^{ème} : Saisie des intentions d'orientation provisoires

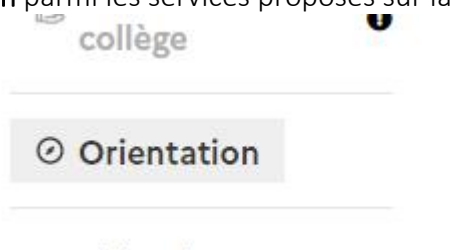
Les responsables légaux des élèves de 3^{ème} peuvent dès maintenant saisir les intentions d'orientation **provisoire**. Ces vœux doivent absolument être saisis avant les conseils de classe du second trimestre, **soit le 07 mars 2022**, afin que le conseil puisse se prononcer sur ces derniers.

Il faut au préalable avoir activé son compte EDUCONNECT en suivant les indications disponibles sur le site du collège.

Une fois connectés aux téléservices, cliquez sur « Portail des Téléservices » dans l'onglet **vie scolaire et ressources**.



Vous devrez choisir **Orientation** parmi les services proposés sur la gauche de votre écran :



Seul l'un des **représentants légaux** de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires. Il est possible de saisir de 1 à 3 intentions. Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service par l'établissement **soit le 06 mars 2022**.

Une fois lu les informations à l'écran, cliquez sur « **Je saisis les intentions d'orientation** »

Je saisis les intentions d'orientation

Cliquez sur « **Ajouter une intention** »

+ Ajouter une intention

Sélectionnez le **vœu** et le **statut** souhaités et cliquez sur **Valider**.

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

Annuler

Valider

Recommencez l'opération si vous souhaitez sélectionner plusieurs intentions d'orientation. **Vous pourrez également classer ses vœux par ordre de préférence.**

Une fois vos vœux saisis, vous pouvez « **Valider les intentions.** »

Valider les intentions

validé par le chef d'établissement, ni aux

Pour modifier vos intentions, cliquer sur « **Modifier les intentions** »

Modifier les intentions

Après le conseil de classe, **connectez-vous pour consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

Cette 1^{ère} phase porte sur des vœux provisoires, les vœux définitifs seront à saisir pour le 3^{ème} trimestre.

Si vous rencontrez des difficultés au cours de cette démarche, n'hésitez pas à contacter l'établissement.

